

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du JEUDI 09 AVRIL 2026

Délibération affichée

Le 21 AVR. 2026

Effectif du Conseil : 29
Présents : 28
Absents et Excusé(es) : 00
Procuration(s) : 01

N° d'ordre : 28/2026

Domaine d'intervention : 7.1.1 / Débat d'Orientation Budgétaire

L'an deux mil vingt-six et le Jeudi neuf du mois de D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du deux avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 02 Avril 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; -
- Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, Maire-Adjoint 3^{ème} ; -
, Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire -Adjoint 5^{ème} ; - Mme
LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme
NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M.
JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M.
TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL
Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme
OUSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO
Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland
- Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à
M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PRENANT ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 28/2026 - REF : 7.1.1/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
« DÉLIBÉRATION PRENANT ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 article 107 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Débat d'Orientation Budgétaire doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la réglementation impose également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Bien que la commune ne relève plus de cette strate démographique, il a été fait le choix de maintenir ces éléments d'analyse afin de garantir une information complète et transparente de l'assemblée délibérante.

Tous ces éléments sont exposés dans le document ci-annexé.

Le Maire invite l'Assemblée à en débattre.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 article 107 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

CONSIDÉRANT les éléments d'informations présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :

PREND ACTE

De la tenue ce jour du débat et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 21 AVR. 2026

Fait à Basse-Terre, le 20 AVR. 2026

L'affichage et/ou la publication le 21 AVR. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,

André ATALLAH

Le Maire,

André ATALLAH